



arnaque sur achat d'un véhicule

Par **quichaud**, le **11/08/2010** à **18:57**

bonjour, j'ai acheté un véhicule fin mars 2010 que j'ai acheté par l'intermédiaire de mon ex ami et père de mon fils, et aussi mécano, une voiture d'un copain a lui, dès le début un voyant chek s'allume et la voiture ralentit, je ne fais que le rappeler et me dit que ce n'est rien, en fait je constate que en tant que mécano il savait que ca annonçait une panne. depuis 2 mois sans voiture, dur dur , les réparations ,déjà changé une pièce et rien de rien, c lui qui a fait les papiers pour moi, au nom d'une fille, l'assurance a un autre nom, assez bizarre!!! quel recours puis je avoir? j'ai mis plus d'un an pour avoir un crédit et une voiture potable , seule avec 4 enfants, je ne veux pas lacher l'affaire, vrmt besoin d'aide, je rembauche lundi a 25 km de ma campagne , au secours!!! merci d'avance

Par **razor2**, le **11/08/2010** à **20:09**

Bonjour, seule solution: faire expertise la voiture en conviant le vendeur en LRAR à cette expertise...Mais un arrangement amiable est préférable. Peut-être devriez vous tenter une LRAR en premier lieu au vendeur lui demandant une prise en charge des réparations...

Par **quichaud**, le **11/08/2010** à **20:25**

qu'est ce que une LALR

Par **quichaud**, le **11/08/2010** à **20:26**

LRAR pardon

Par **Domil**, le **11/08/2010** à **22:00**

Déjà, est-ce qu'il est mécano, salarié dans un garage ou qu'il a un garage ?

Que l'assurance soit à un autre nom, ça n'a rien de bizarre. On assure un véhicule au nom de la personne qu'on veut (logiquement, le conducteur habituel).

Avez-vous accepté d'acheter une voiture à une personne qui n'a pas pu prouver qu'il en était propriétaire soit parce que la carte grise est à son nom, soit que la facture d'achat soit à son nom (la carte grise n'est qu'une présomption de propriété) ? Si oui, vous êtes d'une imprudence et d'une crédulité impressionnante.

Avez-vous, au moins, vérifié que la voiture n'était pas gagée avant de l'acheter ? Enfin, si vous avez pu l'immatriculer à votre nom ...

Que dit le contrôle technique ?

Par **razor2**, le **12/08/2010 à 08:58**

LRAR = Lettre Recommandée avec Accusé de Réception.